



Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31-12-2020



**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
DE STATIONNEMENT PAYANT
SUR VOIRIE DE NÎMES**

Le présent compte rendu d'activités concerne :

La concession de service public de stationnement payant de voirie de Nîmes du 01/01/2017 au 31/12/2026.

Commune de Nîmes

Il a été établi conformément aux lois du 07 Juillet 1983 et 08 février 1995 et conformément à l'article 27 de la Concession de service public.

Ce rapport vise à présenter à la Ville de Nîmes une description des activités, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée et l'évolution des prévisions.

Table des matières

<u>1.</u>	<u>PRESENTATION DE L'OPERATION</u>	<u>4</u>
<u>2.</u>	<u>ACTIVITE</u>	<u>6</u>
2.1.	CAPACITE DU PARC DE STATIONNEMENT	6
2.2.	DESCRIPTION DES MOYENS	7
2.3.	TARIFS DU STATIONNEMENT	8
2.3.1.	TARIFICATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	8
2.4.	FREQUENTATION	9
2.4.1.	NOMBRE DE TICKETS PAR ZONE TARIFAIRE	9
2.4.2.	NOMBRE DE JOURS PAYANTS	10
2.4.3.	COLLECTE JOURNALIERE MOYENNE PAR PLACE	10
2.4.4.	COLLECTE MOYENNE JOURNALIERE PAR ZONE TARIFAIRE	11
2.5.	RECETTES DU STATIONNEMENT NIMES CENTRE-VILLE NIMES	12
2.5.1.	TABLEAU DES RECETTES TOTALES PAR MOIS POUR L'ANNEE 2020.	12
2.5.2.	RECETTES HORS ABONNEMENTS (COLLECTES)	14
2.5.3.	RECETTES DES ABONNEMENTS	16
2.5.4.	RECETTES LIEES AU FPS MINORES.	19
2.6.	LES TRAVAUX	20
2.6.1.	SINISTRES	20
2.6.2.	MAINTENANCE	20
2.7.	LES CONTROLES ET LES FPS	22
2.7.1.	CONTROLES ZONE CENTRE-VILLE NIMES	22
2.7.2.	LES RAPO ET LES RECOURS A LA CCSP	23
<u>3.</u>	<u>BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2020</u>	<u>26</u>
3.1.	LES DEPENSES REALISEES	26
3.2.	LES RESSOURCES	28
3.3.	LE SOLDE D'EXPLOITATION	29
3.4.	EVOLUTION FINANCIERE DE LA CONCESSION	30
<u>4.</u>	<u>CONCLUSION</u>	<u>31</u>
<u>5.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>32</u>
5.1.1.	RAPO : RAPPORT ARTICLE R2333-120-15	32

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Description

Concession de service public entre la Ville de NÎMES et la SPL AGATE pour la gestion du stationnement payant sur voirie zone Centre-Ville de Nîmes.

Cette concession est approuvée par délibération de la ville de Nîmes en date du 18/11/2016 n° 2016.06.029 et par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE en date du 29/11/2016.

Initialement la gestion du stationnement sur voirie par Marché a fait l'objet d'un Marché à bons de commande N° 15000620 en date du 16 Décembre 2015 entre la Ville de NIMES et la société INDIGO Park pour une durée de 12 mois du 01/01/2016 au 31/12/2016 pouvant être reconduit deux fois pour une durée d'un an sans excéder la date du 31 décembre 2018. L'exploitation était assurée par la société INDIGO Park. Un avenant du 27/12/2016 a transféré le marché au bénéfice de la SPL AGATE à compter du 01/01/2017, et a prolongé le marché jusqu'à la date du 31/12/2017.

Avenant N°1 de la concession de service public pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Nîmes, par délibération de la Ville du 29/09/2018 n°2018-05-019.

Les mesures décidées par la Ville de Nîmes en matière de réglementation et de tarification du stationnement payant sur voirie applicables au 01/10/2018, ont modifié les dispositions prévues initialement.

Durée maximale de stationnement sur zone Rouge élargie à 8 heures.

Mise en place un abonnement pour les professionnels de santé mobiles.

Mise en place de la gratuité le samedi après-midi.

Afin de maintenir un équilibre financier de la concession, la rémunération de l'exploitant est modifiée à compter du 01/10/2018.

Avenant N°2 de la concession de service public pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Nîmes, par délibération de la Ville en date du 14/12/2019.

Les redevances du stationnement de voirie, seront encaissées par un Mandat de Recettes en lieu et place de la Régie de recettes qui est abrogée au 01/01/2020. Ce changement aura pour effet, de simplifier le traitement des sommes encaissées, et de fluidifier les demandes de remboursements des usagers.

Jusqu'au 31/12/2019, les remboursements étaient traités par la SPL AGATE, et ensuite le dossier était transmis à la Ville de Nîmes pour mandater la Trésorerie afin d'effectuer les remboursements des indus et trop perçus. Cela occasionnait des délais souvent incompréhensibles par l'utilisateur. Par le Mandat, la SPL AGATE effectuera le remboursement à la suite de l'instruction de la demande par le service concerné.

Le mandat de recette encaissera aussi les redevances des abonnements de la zone Jean Jaurès, et assurera la gestion administrative des abonnements antérieurement gérés par la Sté Qpark. Cette mesure, permet une égalité de traitement des abonnés. En effet, un seul interlocuteur et un seul système de délivrance des abonnements est mis en place pour l'ensemble des zones de stationnement payant de la Ville de Nîmes.

Evolutions marquantes de l'année 2020

- Mise en place au 01/01/2020 d'un mandat de recettes en remplacement de la Régie de recettes. L'objectif est de fluidifier les mouvements financiers et notamment d'améliorer les procédures de remboursements des FPS Minorés et des proratas d'abonnements auprès des usagers, mais aussi de pouvoir intégrer l'encaissement des abonnements de l'ensemble des zones de stationnement de la ville de Nîmes. La comptabilité du mandat est assurée par la SPL AGATE.
- Lancement des études sur les notions de Smart city.
- Réfection du site « NIMES stationnement » pour plus de communication avec les usagers.
- Impact de la pandémie COVID-19.
 - o Confinement strict mars avril mai 2020
 - o Mesures d'accompagnement des commerces de centre-ville avec changement tarifaire du 01/06/2020 au 31/12/2020 (deux heures gratuites par jour en remplacement des 30 minutes et samedi matin gratuit)
 - o Gratuité des abonnements pendant 90 jours
 - o Confinement sous conditions en novembre 2020
 - o Procédures sanitaires guichet accueil et horodateurs
- Augmentation des conflits entre les usagers et les contrôleurs
 - o Multiplication des rapports internes
 - o Multiplication des dépôts de plainte
- Mesures de gratuité pour dynamiser l'activité commerciale pour les manifestations Braderie d'hiver et d'été, vide Boutik, black Friday et du 19 au 27 décembre pour les fêtes de fin d'année.
- Migration de l'ensemble des horodateurs à la norme bancaire CB 5.5 pour fin 2020.

2. ACTIVITE

Le présent compte rendu concerne la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La SPL AGATE a au cours de l'année 2020, assuré la maintenance des 248 horodateurs sur l'ensemble de la zone centre-ville (zones rouges et vertes), communiqué sur les nouvelles tarifications et abonnements, assuré le contrôle des paiements du stationnement, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), mis en place le service des réclamations et pris en charge la gestion des abonnements.

La période COVID-19 a aussi fortement impacté l'activité tant sur la collecte que sur les contrôles. En conséquence de fortes pertes de redevances sont constatées pour l'année 2020.

2.1. Capacité du parc de stationnement

Du 1er janvier au 31 décembre 2020

D'une capacité de 4302 places contractuelles, le stationnement de surface est divisé en 2 zones tarifaires.



Zone 1 : (3214 places) zone Rouge

Cette zone couvre l'hypercentre et répond à un besoin de forte rotation pour faciliter l'activité commerciale. Tarif : 1.50€ / heure.

Zone 2 : (1088 places) zone Verte

Tarif : 1,00€ /heure les deux premières heures puis 0.50€ / heure.

2.2. Description des moyens

La SPL AGATE assure :

La maintenance et l'entretien préventif et curatif des 248 horodateurs,

Le suivi et le contrôle de l'exploitation,

La collecte et dépôt des recettes au Mandat de Recettes,

La vente des abonnements aux résidents et à certains professionnels mobiles et professionnels de santé,

Le reversement à la Ville de Nîmes de l'ensemble des redevances de stationnement,

Les relations avec l'autorité délégante,

La gestion administrative et financière du mandat de recettes Stationnement Centre-ville,

La communication des nouvelles règles de stationnement sur voirie,

La gestion des équipes de contrôleurs,

Le contrôle et les sanctions en cas de non-paiement du stationnement,

L'analyse et les réponses aux RAPO déposées par les usagers,

Le montage de dossiers de réponse pour les contentieux déposés à la CCSP,

Les remboursements des trop payés par les usagers.

2.3. Tarifs du Stationnement

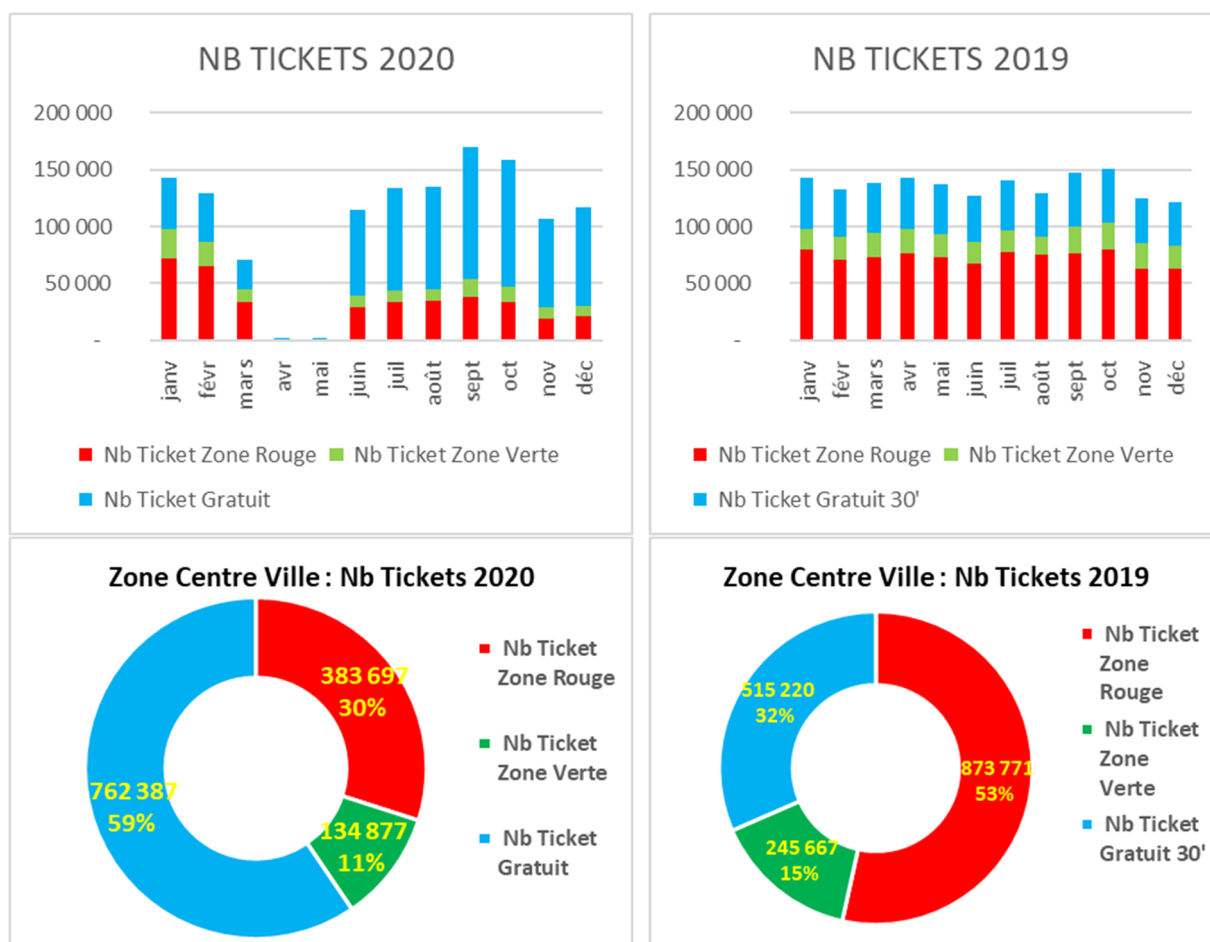
2.3.1. Tarification du Stationnement payant sur Voirie

Tarif à compter du 1er Octobre 2018	
Gratuité de 30 minutes une fois par jour et par véhicule	
Samedi après-midi gratuit à partir de 12h00	
Zone ROUGE	
Durée	Paiement
00:20	0,50 €
00:40	1,00 €
01:00	1,50 €
01:20	2,00 €
01:40	2,50 €
02:00	3,00 €
02:20	3,50 €
02:40	4,00 €
03:00	4,50 €
03:20	5,00 €
03:40	5,50 €
04:00	6,00 €
04:20	6,50 €
04:40	7,00 €
05:00	7,50 €
05:20	8,00 €
05:40	8,50 €
06:00	9,00 €
06:20	9,50 €
06:40	10,00 €
07:00	10,50 €
07:20	11,00 €
07:25	11,50 €
07:30	12,00 €
08:00	30,00 €
Zone VERTE	
Durée	Paiement
00:30	0,50 €
00:42	0,70 €
01:00	1,00 €
01:30	1,50 €
01:42	1,70 €
02:00	2,00 €
02:24	2,20 €
02:36	2,30 €
03:00	2,50 €
03:24	2,70 €
03:36	2,80 €
04:00	3,00 €
04:24	3,20 €
04:36	3,30 €
05:00	3,50 €
05:24	3,70 €
05:36	3,80 €
06:00	4,00 €
06:24	4,20 €
06:36	4,30 €
07:00	4,50 €
07:18	4,80 €
07:24	4,90 €
07:30	5,00 €
08:00	30,00 €
Forfait Post Stationnement : 30,00€	
FPS minoré de 15€ si paiement sous 72 heures	

Mesures de soutien exceptionnelles
Tarif du 02 juin au 31 décembre 2020
Gratuité de 2 heures une fois par jour et par véhicule
Samedi Gratuit toute la journée

2.4. Fréquentation

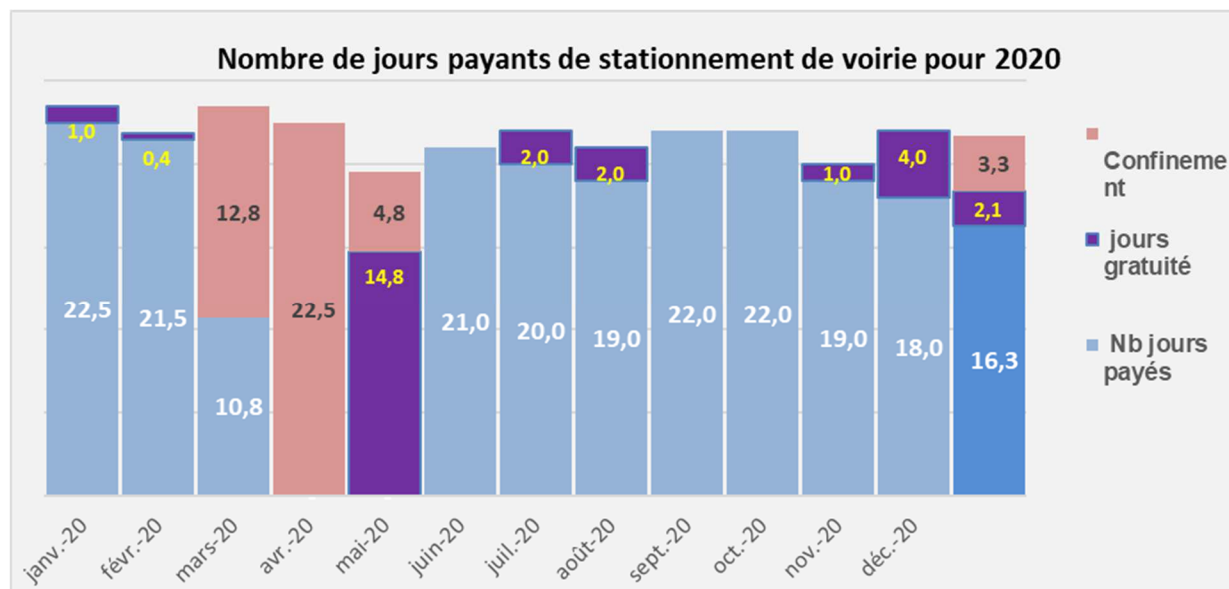
2.4.1. Nombre de tickets par zone tarifaire



Le nombre de ticket 'Gratuit' pris sans aucun paiement soit plus 762.000 tickets représente 59% des tickets émis. La hausse du nombre de prise de ticket Gratuit est importante sur le 2eme semestre 2020.

La baisse du nombre de tickets payants en zone rouge fait suite à la mise en place du ticket gratuit Deux Heures du 02/06/2020 au 31/12/2020.

2.4.2. Nombre de jours payants



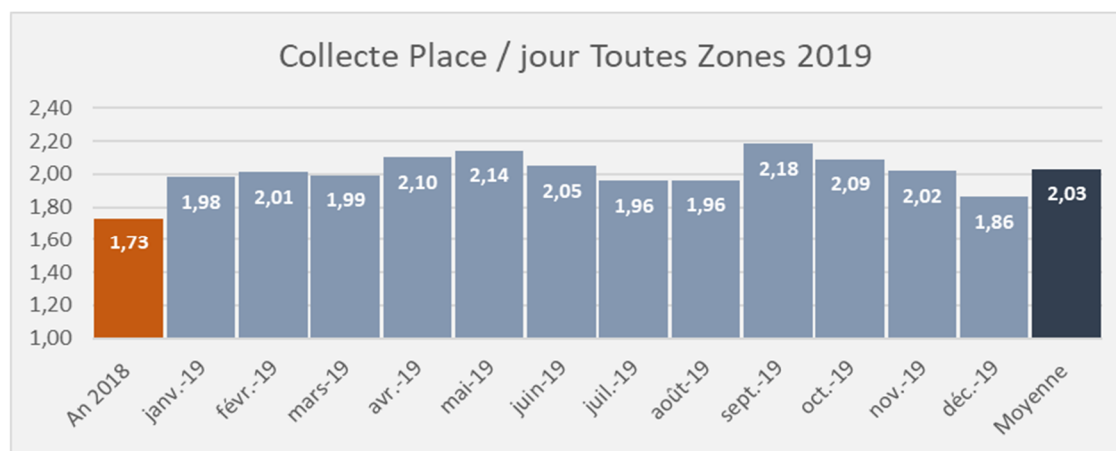
Le nombre de jours payant est calculé en fonction des jours ouvrables de stationnement ; hors dimanches, jours fériés et période de gratuité. Le samedi est compté à 3/8 d'une journée payante. (Payant de 9h00 à 12h00). A compter du 02/06/2020, le samedi est passé gratuit toute la journée.

Le mois de mai 2020, est réparti entre la période de confinement strict et la période sans contrôle jusqu'au 01/06/2020.

Au total pour 2020, compte tenu des dimanches, des samedis, des jours fériés et des jours Gratuits ; 196 jours sont 'payés' contre 260 en 2019.

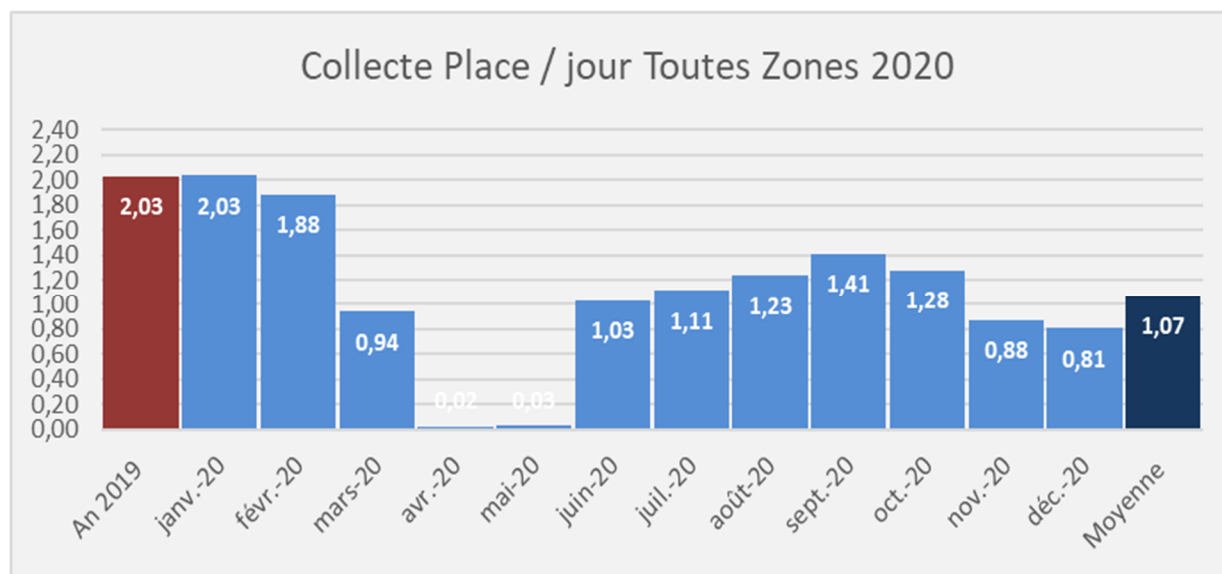
2.4.3. Collecte journalière moyenne par place

RAPPEL 2019



La recette moyenne par place est en nette augmentation pour l'année 2019 (+17%). En effet, l'activité stationnement est conforme aux attentes, contrairement à 2018 qui a connu une phase de démarrage sur le 1^{er} Trimestre 2018.

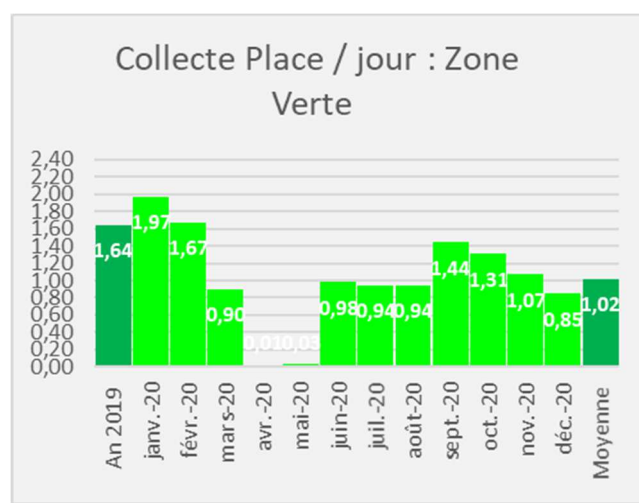
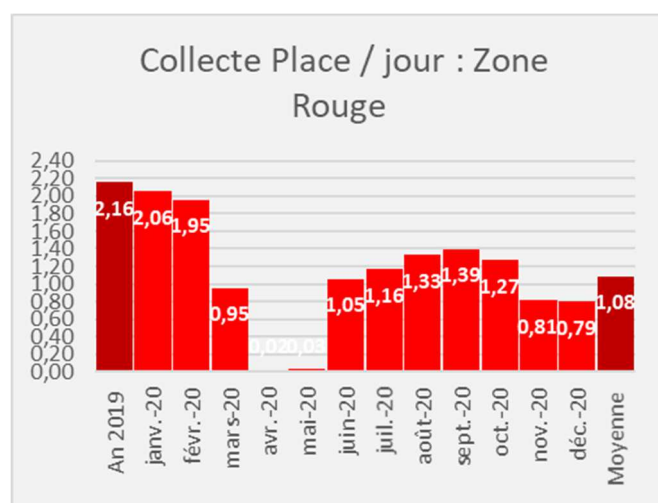
ANNEE 2020



Suivant statistiques des recettes journalières hors abonnements

En raison du contexte sanitaire, la recette moyenne par place de stationnement a nettement baissé passant de 2,03€ à 1,07€, soit une baisse de 53% des recettes journalières. Il est à noter que le confinement strict des mois de mars, avril et mai ayant été associé à une décision de gratuité du stationnement sur voirie, son impact est donc total sur les collectes de cette période. Sur le reste de l'année, les baisses de collecte sont expliquées par une baisse des déplacements de loisirs et professionnels (télétravail) et des mesures tarifaires prises par la Ville de Nîmes pour soutenir l'activité économique en centre-ville.

2.4.4. Collecte moyenne journalière par zone tarifaire

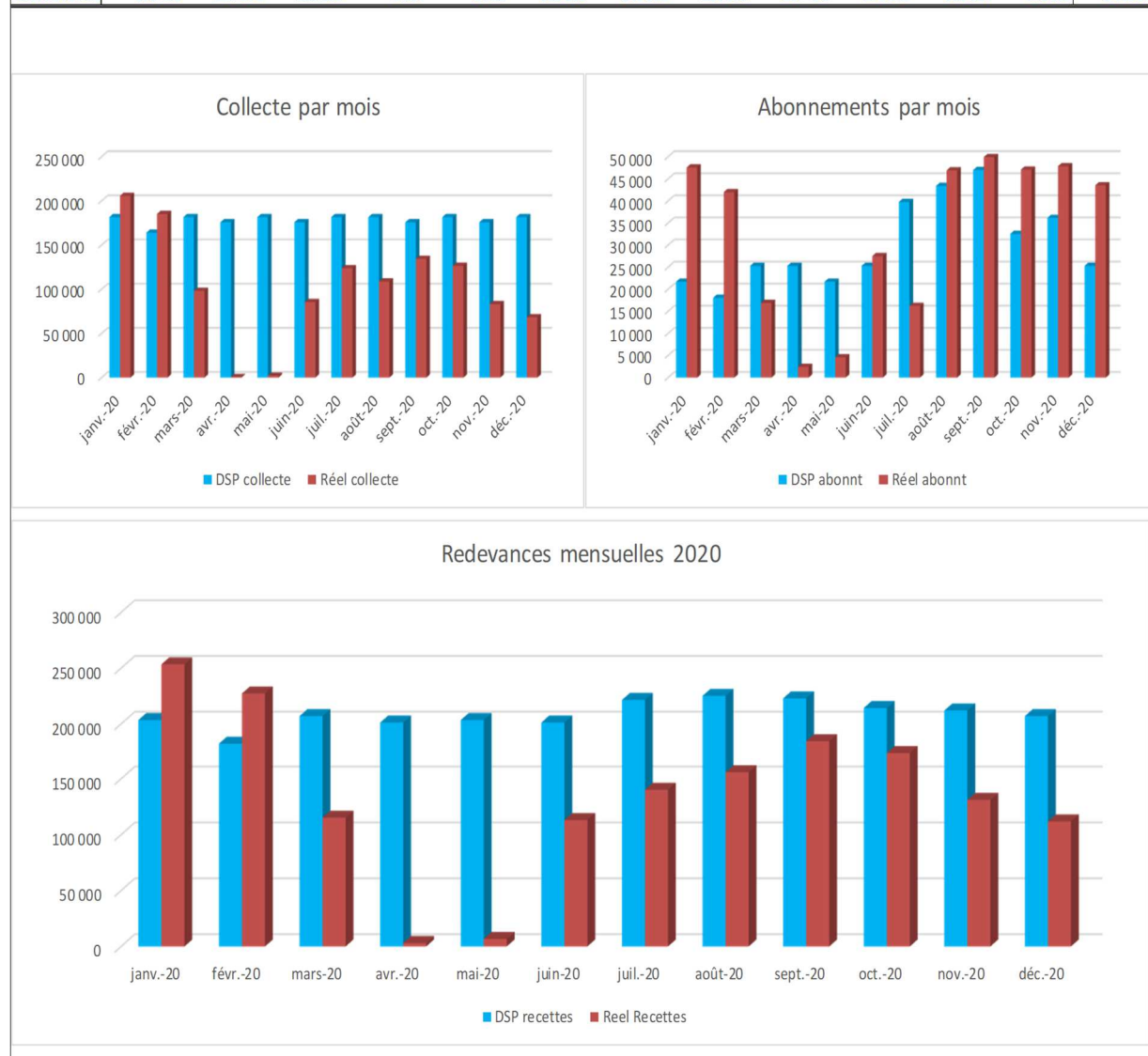


La recette moyenne par zone est conforme aux prévisions sur les mois de janvier et février. Ensuite le confinement à partir du 16 mars stoppe les paiements puis à compter du 02 juin, les mesures d'accompagnement décidées par la ville impactent fortement la collecte.

2.5. Recettes du Stationnement Nîmes Centre-Ville Nîmes

2.5.1. Tableau des recettes totales par mois pour l'année 2020.

CSP STATIONN	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	total 2020
DSP collecte	181 789	164 197	181 789	175 925	181 789	175 925	181 789	181 789	175 925	181 789	175 925	181 789	2 140 422
DSP abonnt	21 704	18 086	25 321	25 321	21 704	25 321	39 790	43 407	47 025	32 555	36 173	25 321	361 727
DSP recettes	203 493	182 283	207 110	201 246	203 493	201 246	221 579	225 197	222 950	214 345	212 098	207 110	2 502 149
Réel collecte	205 830	185 374	98 276	638	2 164	85 589	123 928	108 933	134 535	126 714	83 226	68 342	1 223 548
Réel abonnt	47 602	41 998	16 910	2 446	4 618	27 519	16 253	46 930	49 944	47 128	47 888	43 567	392 803
Reel Recettes	253 432	227 372	115 186	3 084	6 782	113 108	140 181	155 863	184 478	173 842	131 114	111 909	1 616 351



Les prévisionnels de collecte sont répartis mensuellement en fonction du nombre de jours payants et d'un coefficient de saisonnalité. (ex. Vacances scolaires, mois d'Aout)

Les prévisionnels d'abonnement sont établis mensuellement en fonction de l'année précédente, considérant le renouvellement des abonnements en cours.

Les recettes réelles des mois de janvier et février montrent que l'activité mise en place par la SPL AGATE permettait d'assurer les recettes prévisionnelles envisagées.

A compter du mois de mars, et au-delà de la période de confinement, le montant des collectes est resté en-dessous du prévisionnel puisque les mesures et difficultés sanitaires ont perduré toute l'année.

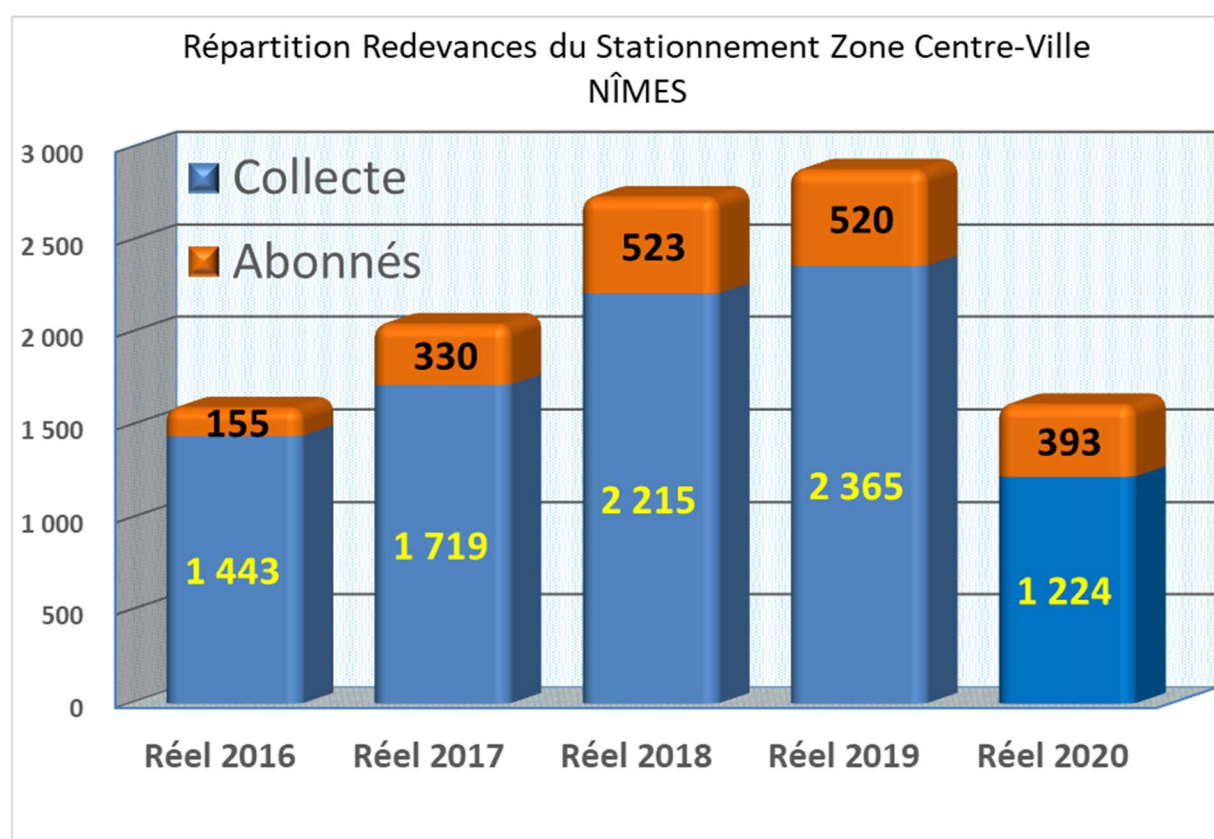
Concernant les abonnements, le total annuel des recettes (392 K€) est conforme au regard du prévisionnel (363 K€). On relève mensuellement des variations importantes qui s'expliquent par les 3 mois offerts aux abonnés au sortir du confinement (mai, juin, juillet). Il est important de noter que le décalage ainsi observé est à prendre en compte dans le prévisionnel des recettes d'abonnement 2021. Les abonnements étant majoritairement des abonnements annuels, l'effet des 3 mois offerts prendra fin en juin 2021.

Les fluctuations de recettes n'ont pas suivi celles prévues au regard de l'année précédente ; le mois de septembre reste toutefois le mois présentant les recettes maximales.

Collectes Horodateurs de la ville par espèces, CB avec code ou CB sans contact.

Collectes Paybyphone : par CB uniquement.

Abonnements : Guichet espèces, chèques et CB, Internet par CB



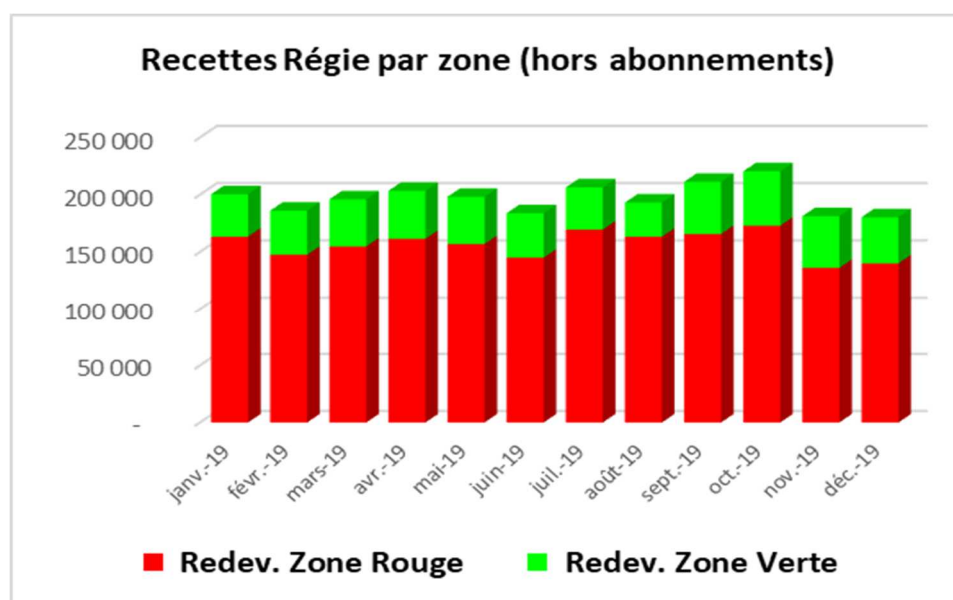
Si l'on compare les recettes 2020 au regard des recettes réelles des années précédentes et non plus face au prévisionnel, on constate que les recettes 2020 sont les plus basses enregistrées depuis 2016, alors que le périmètre du stationnement payant a été étendu en 2017. De même, par les moyens et la gestion mis en place par la SPL AGATE, les recettes étaient en augmentation régulière. Les recettes enregistrées sur l'année 2020 ne peuvent être une base d'équilibre financier pour le maintien de cette activité et permettent de qualifier l'année 2020 de tout à fait exceptionnelle.

2.5.2. Recettes Hors Abonnements (Collectes)

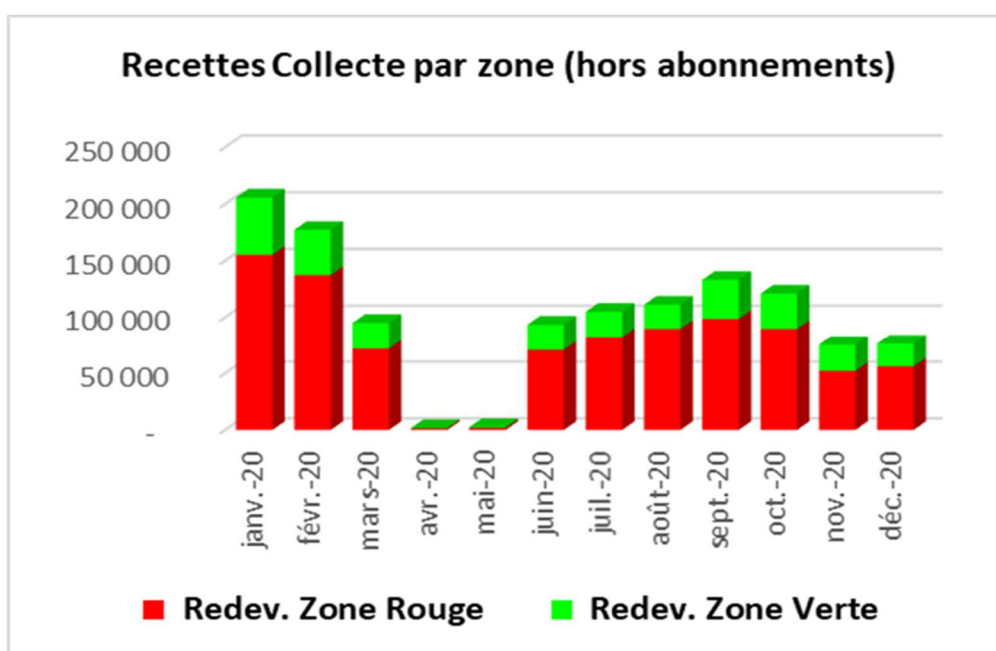
Les Zones de tarification

- Zone Rouge : zone hyper centre,
- Zone Verte : zone de périphérie tarif modéré.

RAPPEL Année 2019



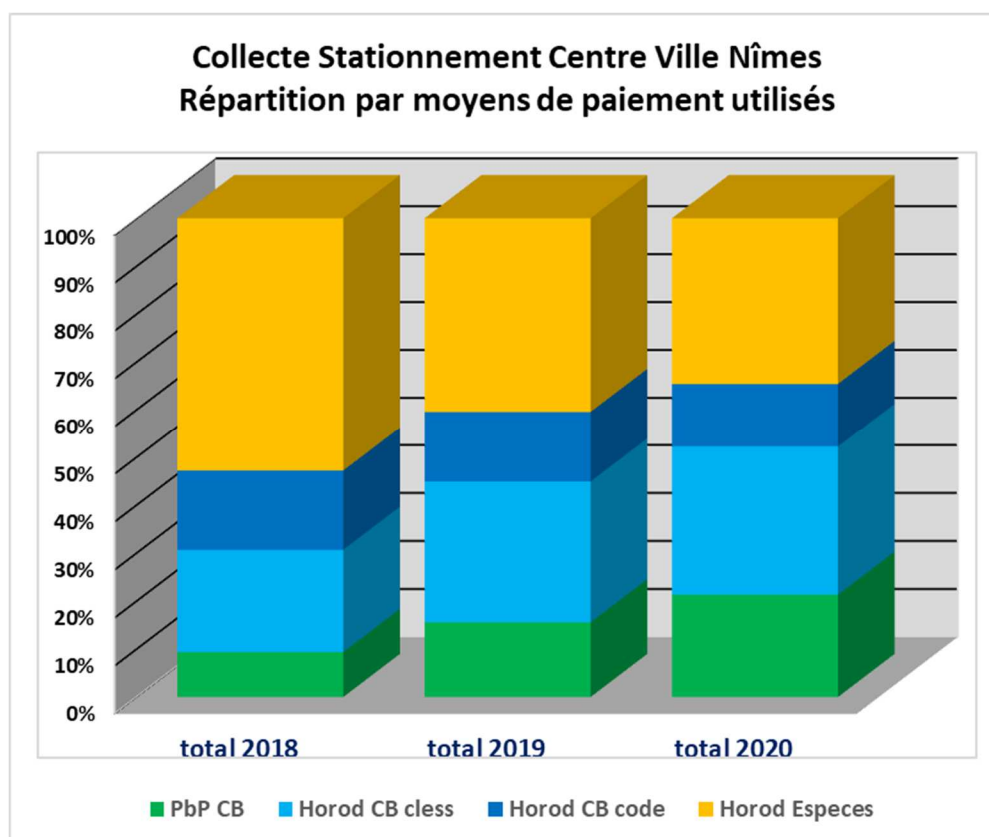
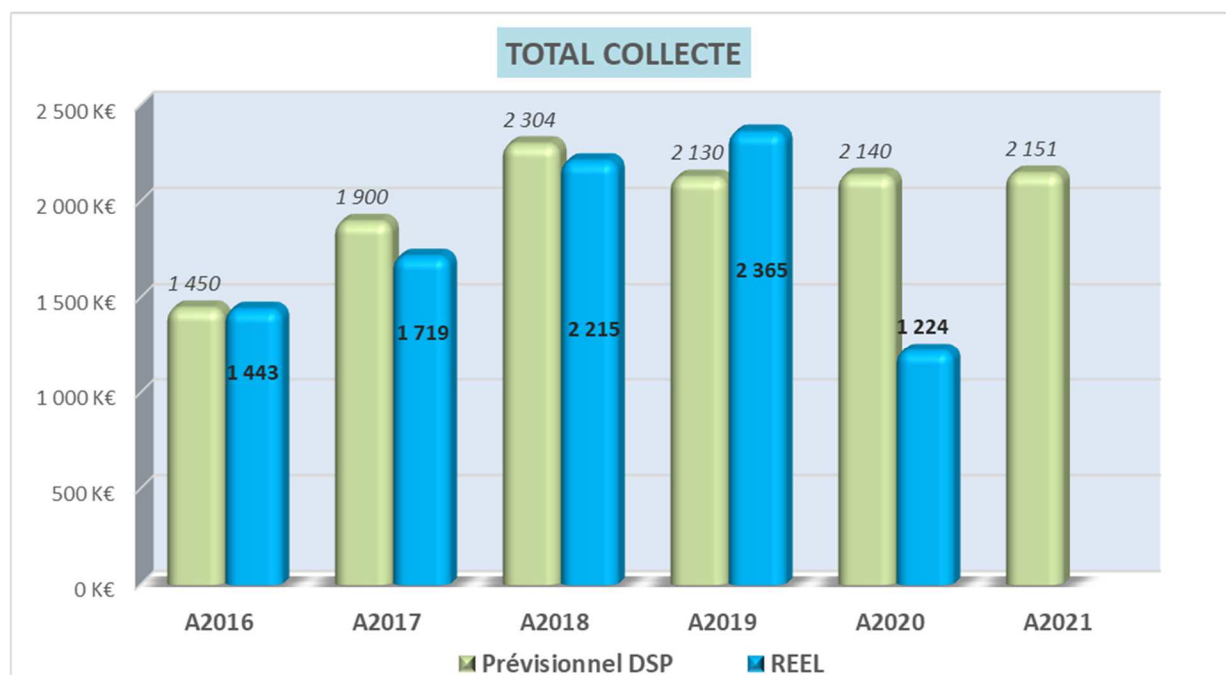
Année 2020



Suivant statistiques des recettes journalières hors abonnements

Les recettes issues de la collecte (hors abonnements)

Les recettes issues des collectes 'horaires' sont inférieures aux prévisions de la DSP. Les incidences COVID-19 et les mesures d'accompagnement décidées par la ville ont réduit la collecte de plus de 48% sur l'année 2019.



On constate une évolution des paiements par CB sans contact et par PaybyPhone. Cette évolution des moyens de paiement correspond au développement constant de la pratique de modes de paiements rapides. Pour 2020, le contexte sanitaire n'a toutefois pas conduit à évolution remarquable de cette tendance.

2.5.3. Recettes des abonnements

TARIF ABONNEMENTS

Tarifs Abonnements TTC	Résidents (1 véhicule par foyer fiscal)	Professionnels de Santé Mobiles (à compter du 01/10/2018)	Professionnels Mobiles
Zones	Toutes zones Nîmes		
Mois	20.00	20.00	45.00
Trimestre	50.00	50.00	=====
Année	150.00	150.00	=====

Les catégories d'abonnés

- Résident : personne habitant dans l'hypercentre ou dans une rue à stationnement payant - Stationnement limité à la zone de résidence + une zone contigüe au choix dans le périmètre Centre-Ville uniquement.

- Professionnel mobile : Professionnel appartenant à une catégorie définie par arrêté municipal – Possibilité de stationnement sur l'ensemble des zones payantes (Centre-ville + Jean Jaurès).

- Professionnel de santé mobile : à compter du 01/10/2018 - Possibilité de stationnement sur l'ensemble des zones payantes (Centre-ville + Jean Jaurès).

Les actions auprès des abonnés

Les paiements en CB au guichet ont été introduits début 2020 pour les abonnements.

En 2020, l'accueil du public a été fermé lors du confinement puis a été adapté pour suivre les consignes sanitaires. Toutefois, la SPL AGATE a maintenu sa communication au public en général et aux abonnés en particulier.

Ainsi 67% des mails usagers traités en 2020 par le service accueil concernent les abonnés (sur un total de 3100 mails)

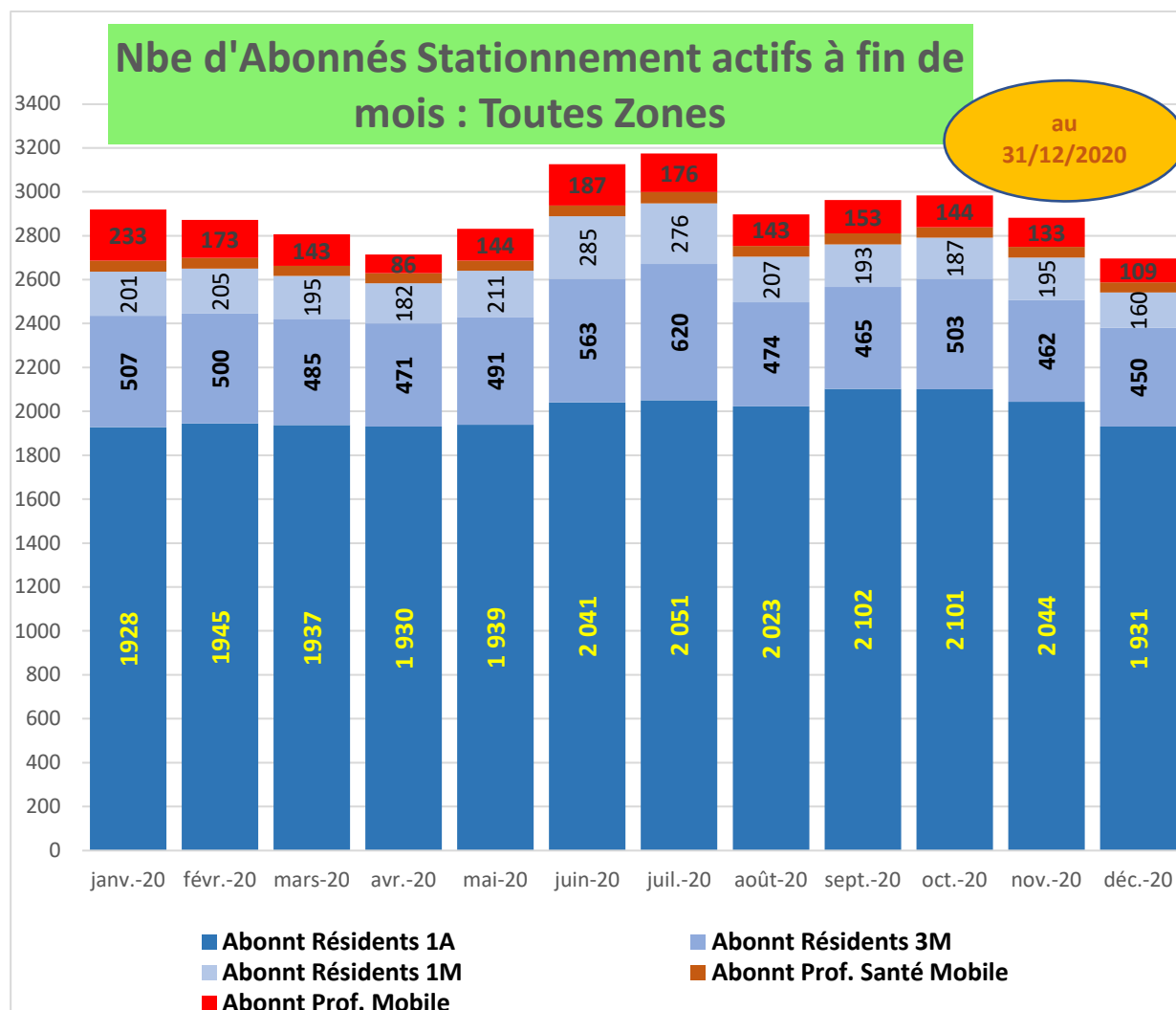
L'utilisateur peut faire ses démarches d'abonnement par Internet, et il est averti du terme de son abonnement quelques jours avant par courriel.

Un contrôle des justificatifs de domicile est aussi amélioré pour l'équité des usagers et le respect des directives données.

Le service des abonnements gère tous les changements ayant trait aux abonnements. (Les changements de véhicules à la suite de cession, destruction, prêt longue durée du véhicule inscrit, les changements d'adresse, les changements de titulaires de l'abonnement).

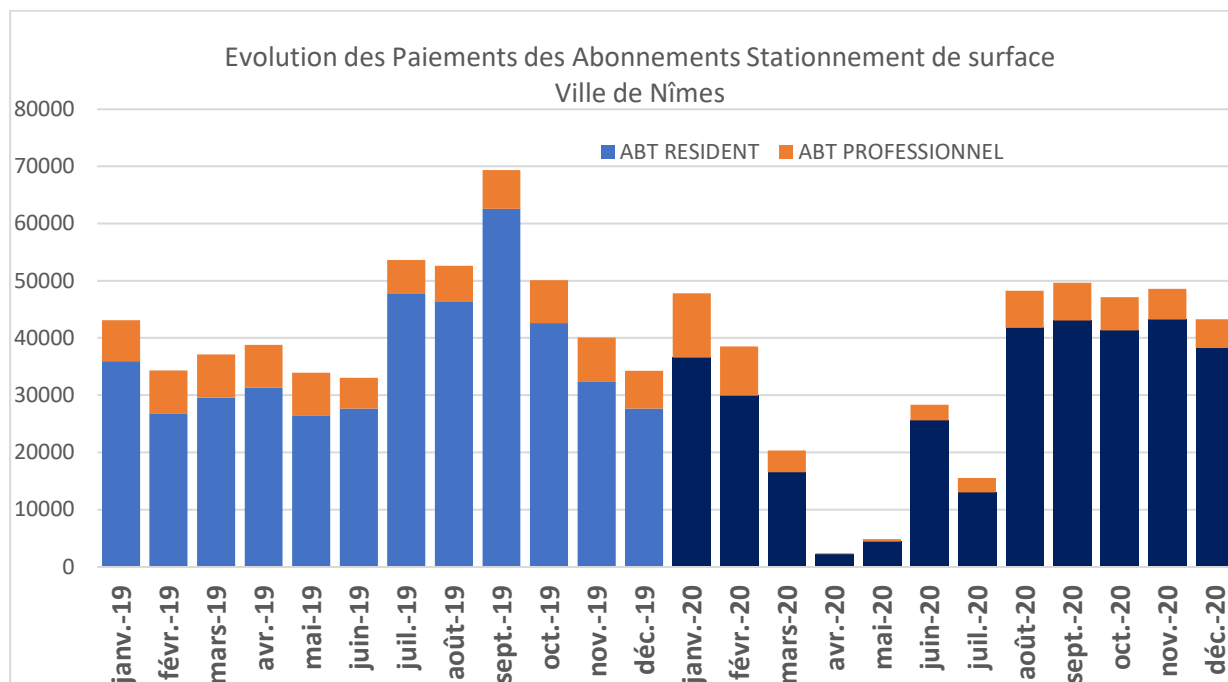
La SPL Agate étudie actuellement une version encore plus simple et fluide du site internet à destination des usagers, cela dans but d'éviter tout malentendu lors de leurs prises d'abonnement et de leurs paiements

Evolution du nombre d'abonnés en fin de mois.



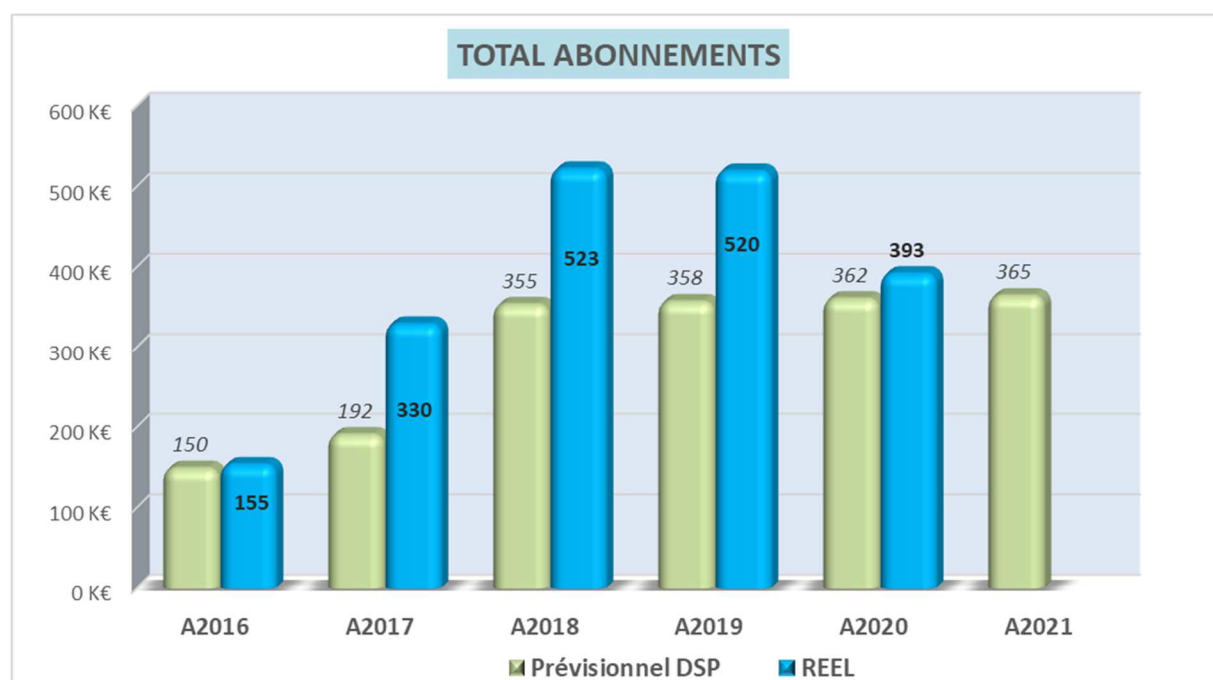
Les abonnés du stationnement de voirie sont passés de 2814 fin 2019 à 2.696 fin 2020 soit une diminution de 4.20%. La reprise des souscriptions début 2021 remet à niveau les volumes d'abonnés.

On peut également observer une forte augmentation au niveau des renseignements concernant les offres d'abonnements auprès de l'accueil d'Agate



L'ensemble des paiements représente 5905 mouvements financiers contre 8167 en 2019 ; pour un montant de 393K€ contre 520K€ en 2019. Les abonnements pour les professionnels représentent 15% soit 59K€.

Les recettes Abonnements



Les recettes sur Abonnements s'établissent à 393K€ contre 520K€ en 2019 et 362K€ au prévisionnel de la DSP.

La mise en place de la gratuité de 3 mois mis en place par la collectivité dans le cadre des mesures de soutien suite COVID-19 a pour effet de réduire les paiements d'abonnement pour l'année 2020.

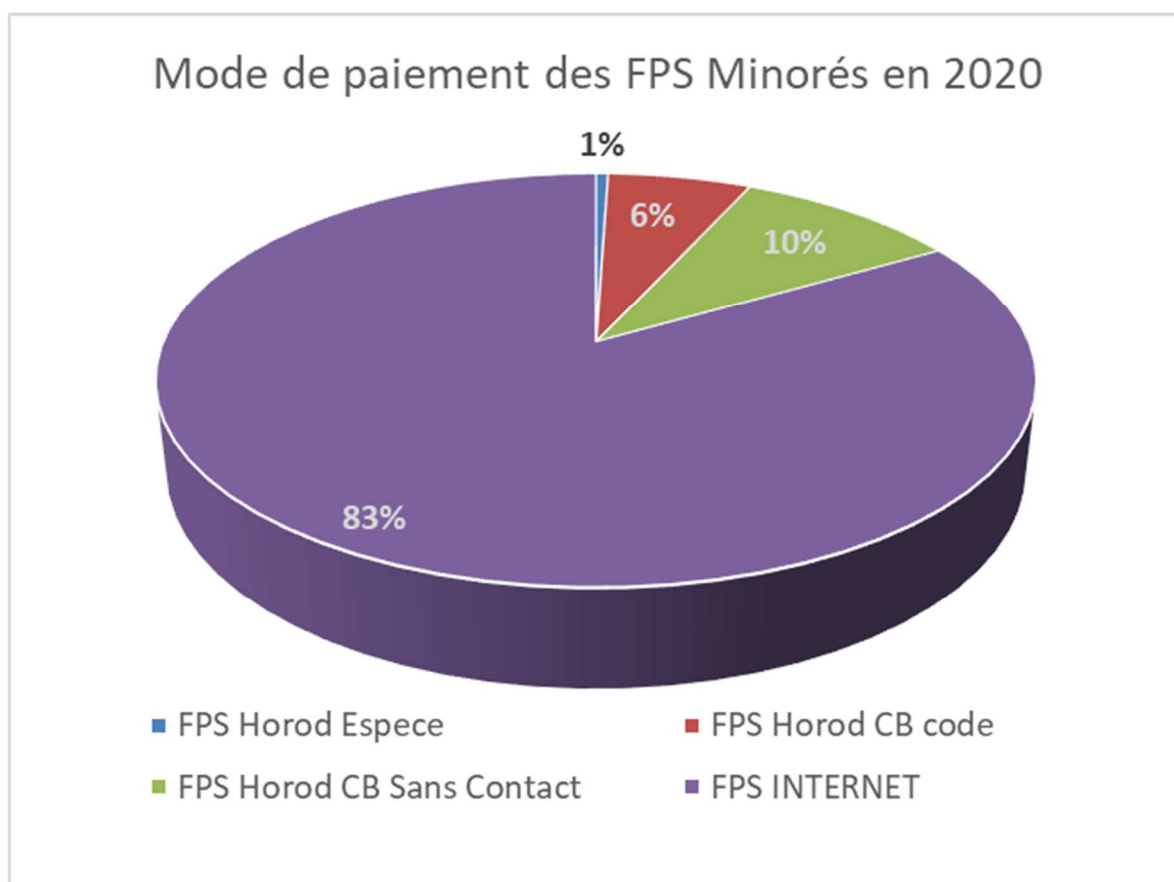
2.5.4. Recettes liées au FPS minorés.

La Ville de Nîmes a choisi la minoration de 15 euros du FPS si celui-ci est réglé dans les 72 heures du constat.

Dans ce cadre, l'utilisateur paye directement soit aux horodateurs de la ville soit sur le site internet dédié.

Les recettes des FPS minorés sont inscrites au compte du Mandat de recettes du Stationnement qui reverse l'intégralité à la Ville de Nîmes.

Pour 2020, il a été collecté pour 380.141€ au titre des FPS minorés contre 571.353€ en 2019.



La majeure partie des paiements (83%) des FPS en période de minoration s'effectue sur le site Internet dédié, le solde étant réalisé sur les horodateurs qui permettent le paiement en espèces ce dernier représente 1% des paiements.

2.6. LES TRAVAUX

L'état général des horodateurs exploités a été très satisfaisant sur toute l'année 2020.

Les travaux de la ligne T2 (rue du Cirque Romain) et ceux des quais de la Fontaine (coté nord) ont occasionné des changements de localisation des horodateurs et des modifications des places de stationnement payant.

En 2019 puis 2020, la remise en service des 13 bornes Arrêt Minutes installées antérieurement au contrat de DSP à la SPL Agate a été effectuée. Les installations initiales n'avaient pas été finalisées, la performance technique des équipements s'est montrée relative et les deux sociétés distinctes concernées (Urbaflux et Magsys) ont été peu disponibles. L'ensemble de ces équipements représente au total 22 places de stationnement gratuit de 15 min. Le contrôle du temps de stationnement se fait de manière automatique et un mail d'alerte est envoyé à la Police Municipale en cas de dépassement.

2.6.1. Sinistres

On constate peu de dégradations ou vandalisme au cours de l'année 2020.

Un horodateur situé rue Briçonnet a été accidenté et mis sur le flanc. Cet horodateur est à changer en totalité ainsi que le socle de fixation. Cette opération sera effectuée début 2021.

Les dégradations de moindre importance ont été prises en charge rapidement par un nettoyage des équipements (autocollants, graffiti...) et par l'utilisation ou la commande de pièces de rechange de stock. Ces actions ont permis la remise en fonction des horodateurs après la plupart des incidents.

Il est à noter toutefois que des sociétés de ravalement de façades, à titre d'exemple, ne prennent pas toujours les mesures nécessaires lors de leurs interventions, pour protéger les horodateurs. Après un chantier rue du Mail, nous avons découvert une machine crépie de haut en bas sur l'arrière de celle-ci.

2.6.2. Maintenance

L'équipe de maintenance assure les interventions de 1er et 2eme niveau. Le remplacement des sous-ensembles défectueux ou les interventions de programmation se font directement auprès du fabricant Flowbird (anciennement Parkéon).

Dans le cadre des procédures sanitaires liées au COVID-19, l'équipe de maintenance a multiplié les sorties pour la désinfection des horodateurs. (Claviers, lecteurs CB, écrans ...)

Ces opérations ont suscité de la curiosité de la part des riverains et ont été très bien accueillies

La qualité de la maintenance permet d'obtenir un parc en parfait état avec un taux de panne très limité, la qualité de service aux usagers s'en trouve donc améliorée.

Des actions de téléchargement sont réalisées directement par la SPL Agate afin de permettre l'affichage d'un écran de communication sur l'ensemble des horodateurs. Cela a été le cas pour des jours de stationnement « gratuit » instaurés par la Ville de Nîmes.

En revanche, la lecture de ces écrans de communication s'avère encore très limité, nombre d'utilisateurs nous font remonter ne pas être au courant des changements tarifaires ou des promotions commerciales alors que ces informations sont affichées, en temps et en heure, sur les écrans.

La mise en conformité aux normes bancaires CB 5.5 a été effectué en fin d'année 2020. Le cout important de ce changement (75000€) sera supporté par amortissements sur les années futures.

2.7. LES CONTROLES ET LES FPS

Dans le cadre de la DSP, depuis le 01/01/2018 la SPL AGATE a mis en œuvre une équipe dédiée aux contrôles du stationnement payant. Cette équipe composée de 6 à 10 personnes à la charge de vérifier si l'usager en stationnement sur des zones payantes sur voiries a réglé son stationnement ou possède une exonération en cours de validité. (Carte Mobilité Inclusion, véhicules électriques...)

2.7.1. Contrôles Zone Centre-Ville Nîmes

Le nombre de contrôles sur la zone Centre-ville est de 283.697 contre 454.088 en 2019.

Evolution des contrôles par jour d'exploitation.



Les périodes de gratuité et de contrôle allégé expliquent cet écart.

Effet de la COVID sur les contrôles

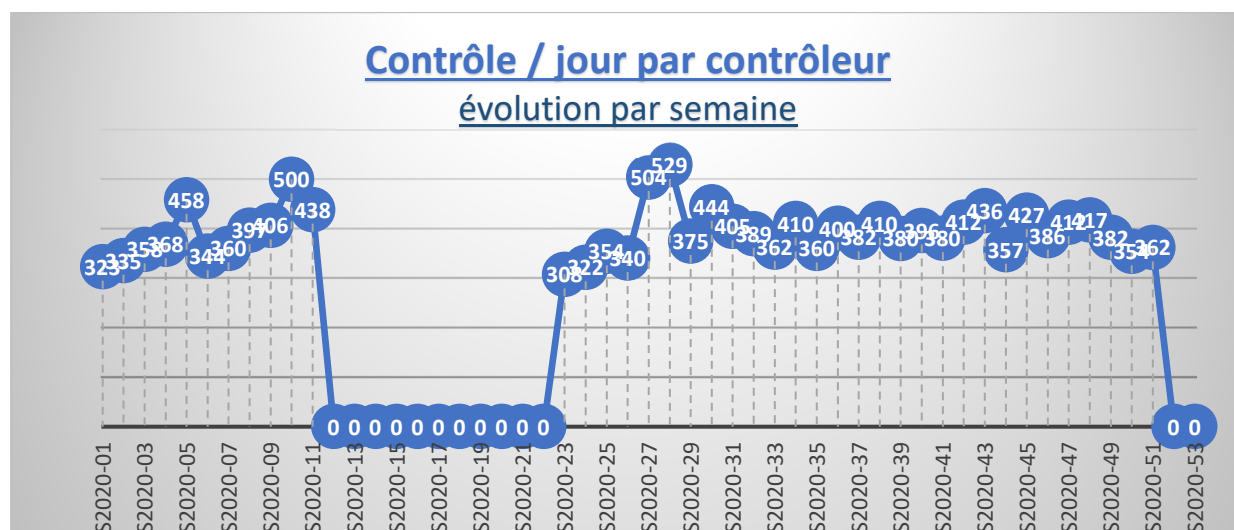
LE 17/03/2020 : Arrêt des contrôles (reprise à la demande de la ville le 02/06/2020)

Le 02/06/2020 : Mise en œuvre des nouvelles directives de la Ville :

Gratuité le samedi matin

Payant de 12 à 14H et 2 heures Gratuites par jour

Report de 3 mois de la date de fin des abonnements



Certaines zones de stationnement sont soumises à une temporalité d'utilisation qui diffère en fonctions des périodes (vacances scolaires, jours ouvrables...) telle la zone gare par exemple. D'autres, entre dans ce que l'on pourrait nommer des zones sensibles. Ce sont des endroits où la fréquence des contrôles ainsi que la verbalisation est parfois perturbée à la suite de la prise à partie des agents de contrôle.

Il a été apposé 42.794 FPS soit 17.92% des contrôles. (14.58% en 2019).

Le montant du FPS varie d'une commune à l'autre. La ville de Nîmes applique un tarif de 30€. Il est à payer dans un délai de 3 mois. Le montant peut être minoré de 15€ si paiement sous 72 heures. Le montant est majoré de 50€ après 90 jours.

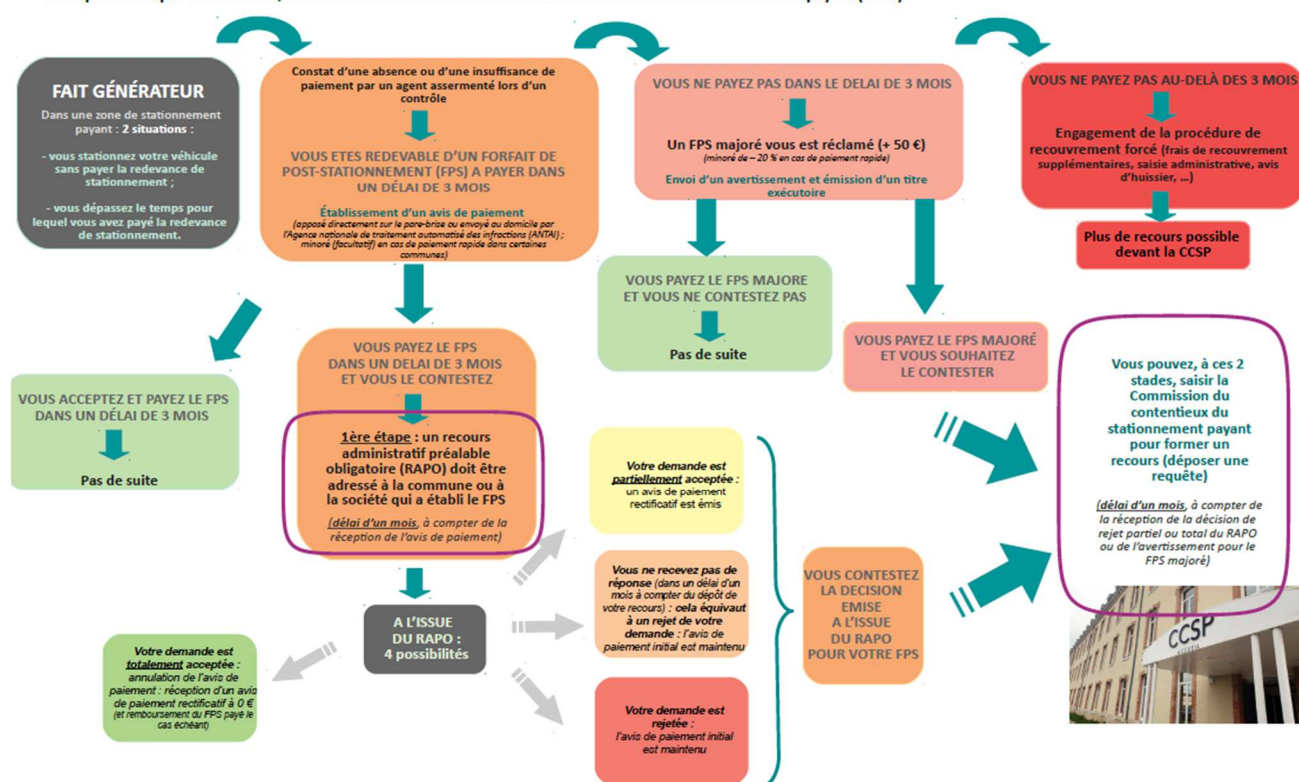
2.7.2. Les RAPO et les recours à la CCSP

COMMISSION DU CONTENTIEUX
DU STATIONNEMENT PAYANT



LE CHEMINEMENT DE LA REQUÊTE DEVANT LA COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT

1. La procédure pré-contentieuse, en amont de la saisine de la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP)



1ère étape : recours administratif préalable obligatoire RAPO

Délai 1 mois suivant la notification du FPS pour faire le RAPO.

LE RAPO est adressé soit par lettre recommandée avec AR ou par voie électronique avec les documents suivants :

Copie de l'avis de paiement contesté

Copie du de la carte grise du véhicule (dorénavant appelée certificat d'immatriculation)

Si nécessaire, copies de la déclaration de cession du véhicule et de l'accusé d'enregistrement de votre demande de certificat d'immatriculation

Exposé des faits et éléments de preuve justifiant le recours. Par exemple, copie du ticket de stationnement, copie d'un abonnement résident, copie d'une carte mobilité inclusion, photos, dépôt de plainte.

Le recours doit être examiné dans le mois suivant sa date de réception. La date est indiquée sur l'accusé réception.

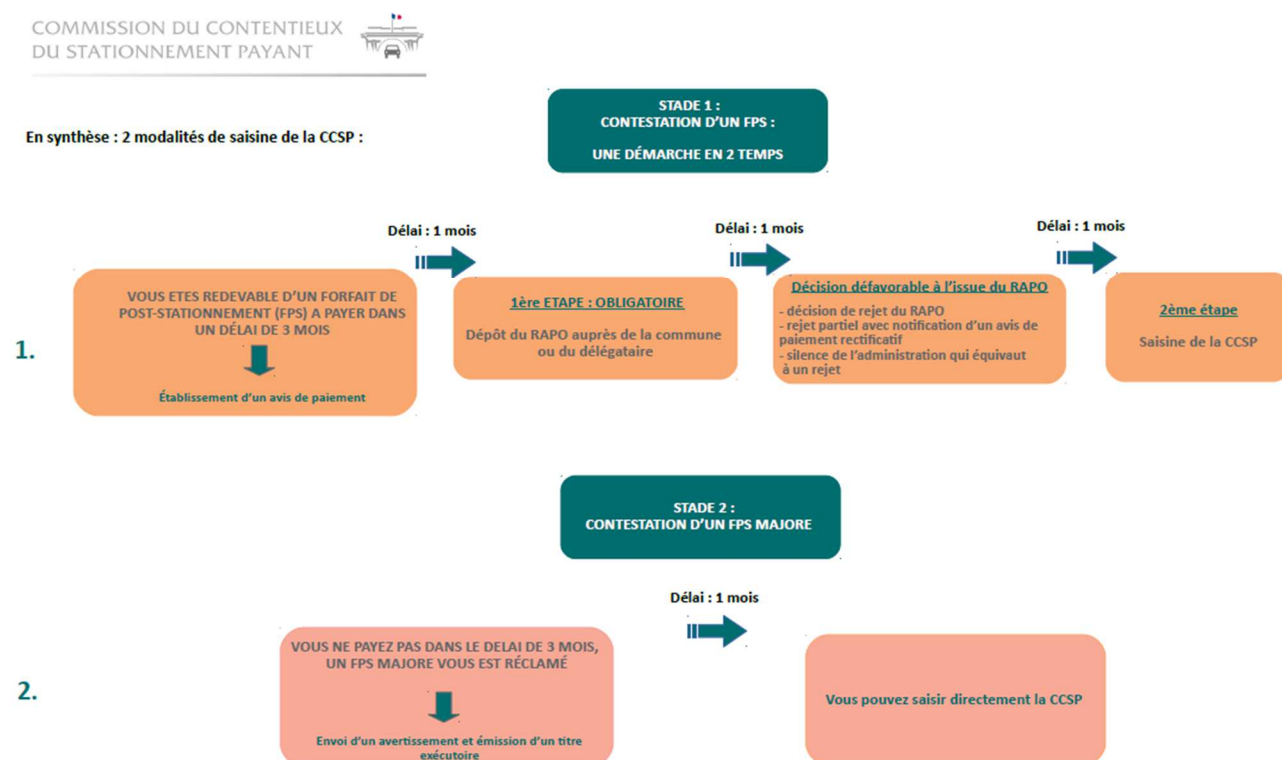
Si le recours est accepté, l'avis de paiement est annulé. Un avis de paiement rectificatif à 0 € est émis et remboursement du FPS payé.

Si le recours est refusé en totalité ou en partie, ou en cas d'absence de réponse dans le délai d'1 mois, il faut saisir la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

A noter : le Rapo n'interrompt pas le délai de paiement du FPS. Au-delà de 3 mois, l'absence de paiement entraîne une majoration.

Les RAPO sont traités par les services de la SPL AGATE où deux personnes sont affectées.

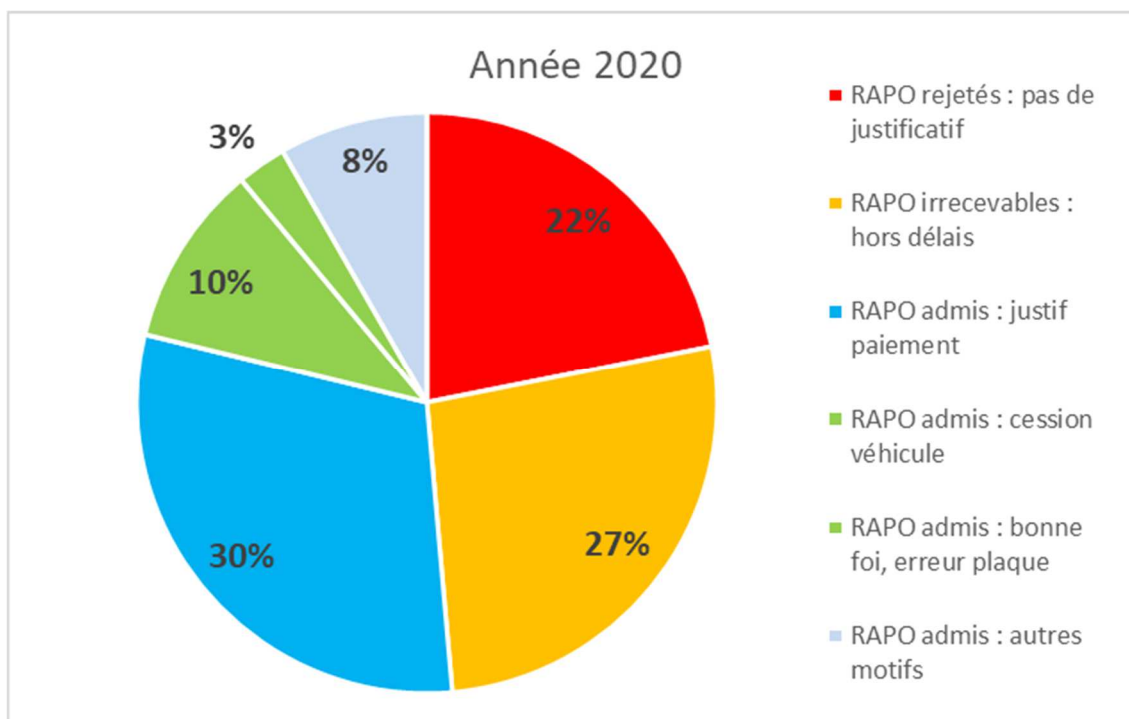
2e étape : saisine de la Commission du contentieux du stationnement payant



Pour que la requête soit examinée, il faut saisir la CCSP dans le délai d'1 mois suivant la notification de la décision de RAPO.

Si absence de paiement ou absence de RAPO, un FPS majoré est réclamé par émission d'un titre exécutoire, dans ce cas un délai d'un mois est autorisé pour la saisine directe de la CCSP.

Les services de la SP AGATE, fournissent à la ville les éléments pour constitution du dossier de réponse de la CCSP.

Rappel des données pour l'ensemble de la zone payante de la Ville de Nîmes

Les RAPO irrecevables représentent 27% contre 12% en 2019.

Depuis début 2020, la tolérance de retard par suite de cette nouvelle réglementation qui était généralement acceptée, n'a plus de raison. Les outils mis à disposition permettent aujourd'hui d'exercer son droit de recours dans les délais impartis. (cf paragraphe précédent)

Les RAPO admis au titre 'justificatifs de paiements et exonération' représentent 30% des recours déposés par les usagers. Ces RAPO sont admis car les usagers sont possesseurs de cartes d'exonération ou de justificatifs de paiement comportant une erreur de saisie de l'immatriculation lors de l'achat du ticket de stationnement. L'erreur de l'utilisateur lors de la saisie du numéro d'immatriculation est le plus souvent pris en compte pour accepter le RAPO.

Les RAPO admis pour d'autres raisons (justificatif de paiement, exonération, usager à l'horodateur, erreur de données informatisées, ...) représentent 8% des RAPO.

Il a été reçu 2.778 RAPO soit 5% des FPS et 0.76% des contrôles effectués.

21 dossiers de saisines auprès de la CCSP ont été enregistrés et traités par la SPL Agate en 2020.

Il a été observé en 2020 des dysfonctionnements dans le traitement des FPS et des contentieux de la part des organismes d'état (ANTAI, CCSP...). Cela concerne principalement des délais importants ou des mises en cause sur les envois de courrier postaux. Par ailleurs, un problème technique (ANTAI/ DGFIP) a conduit la SPL AGATE à intervenir sur des FPS émis en double à tort.

3. BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2020

3.1. Les dépenses réalisées

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement de la section Stationnement sont de 1.226.858 €.

La somme de 92.175€ de charges liées au contrôle de la zone Jean Jaurès est à déduire.

Les dépenses de fonctionnement liées à la concession stationnement zone Centre-Ville sont de 1.134.683 €.

Les achats et services extérieurs.

Ce poste intègre notamment les dépenses liées aux achats de prestations informatiques et la maintenance des matériels.

Prestations gestion des horodateurs, Prest PAYBYPHONE, logiciel de gestion des abonnés et des FPS maintenance diverses : 115.450€

Cout annuel pour extension de garantie sur les horodateurs : 94.780€

Fournitures pièces et entretien des horodateurs : 27.644€

Mise à disposition des moyens généraux Oras : 166.450€

Prestation de collecte Loomis : 12.183€

Diverses charges de fournitures d'entretien autres services et honoraires : 40.487€

Etudes PARKKI sur les évolutions futures Smartcity : 20.240€

Prestations logicielles WEBMAP développement nouveau site internet : 10.000€

L'ensemble des couts s'élève à 442.733€. La somme proratisée de 10.372€ de charges liées au contrôle de la zone Jean Jaurès est à déduire.

Les achats et services extérieurs pour la DSP représentent un montant de 432.361€ HT

Les charges de personnel.

Ces dépenses regroupent l'ensemble des salaires, charges, cotisations et taxes sur les salaires.

Frais de personnel direct : 293.386 €

Les salaires sont constitués de l'ensemble du personnel de contrôle du stationnement, de l'équipe de maintenance et de collecte des horodateurs et du poste d'accueil guichet. Le cout Salaires et charges du personnel direct est de 336.106 €. Les aides chômage partiel sont déduites. La somme de 42.720€ est affectée au contrôle de la zone Jean Jaurès

Personnel prêté ou mis à disposition : 267.931 €

Le personnel mis à disposition représente les autres fonctions du pôle stationnement au sein de la SPL AGATE et du GIE ORAS. Les mises à disposition sont principalement la gestion et le contrôle de la collecte Stationnement Centre-Ville Nîmes, les postes d'encadrement et de

direction, les prestations comptables et financières, le suivi des ressources humaines et l'établissement de la paye et le service communication. Le montant facturé par le GIE ORAS est de 307.014€ (contre 327.590€ en 2019). La somme de 39.083€ est affectée au contrôle de la zone Jean Jaurès

Les charges de personnel pour l'année 2020 s'élèvent à 561.317€ contre 654.886€ en 2019 soit une baisse de 93.569€. Cette baisse est principalement liée à la crise sanitaire du COVID-19.

Les charges diverses de gestion courante

Il est constaté pour 642€ HT de charges diverses de gestion.

Les frais financiers

Les frais financiers sont constitués uniquement des intérêts d'emprunt contracté pour financer l'achat des équipements (horodateurs, marquage au sol ...)

Montant souscrit 1.600.000 euros, libéré pour 1.396.912,35 €.

Les remboursements en capital de l'exercice 2020 sont de 175.145.14 €

Le solde à rembourser de l'emprunt au 31/12/2020 est de 880.303.87 €

Le montant total des intérêts sur emprunts constaté pour l'exercice 2020 est de 12.042 €.

À la suite des mesures de soutien et compte tenu du déficit de ressources financières liés au COVID-19, un prêt garanti par l'état a été débloquent pour cette activité. Le montant du prêt est de 395.000€. Il est remboursable IN FINE en décembre 2021 intérêts 0.25% inclus pour la somme de 395.987,48€

Les autres charges exceptionnelles

Pas de charges exceptionnelles sur 2020.

Les dotations aux amortissements des immobilisations

Du mobilier de bureau et de relaxation pour 1.494€ HT a été acheté sur cet exercice.

La dotation aux amortissements concerne principalement les horodateurs.

La date de début d'amortissement est le 01/08/2017 pour une durée de 9 ans et 4 mois (soit jusqu'au 31/12/2026).

Le montant total de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2020 est de 128.322 €.

Les dotations aux provisions pour risques et Charges

Aucune dotation pour provision n'a été dotée pour 2020.

Les dépenses constatées au titre de la DSP Stationnement Centre-ville Nîmes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 1.134.683 €HT.

3.2. Les ressources

Les prestations services

Ce poste représente la rémunération de l'exploitant (SPL AGATE), un pourcentage des recettes de stationnement sur voirie zone centre-ville.

Le montant total pour l'exercice 2020 est de 807.954 € HT contre 1.442.397 € HT. sur 2019.

Les autres produits

Des produits divers de gestion pour 63€

Des remboursements d'assurances pour 3.476€

Des remboursements IJ maladie et autres retours pour 8.848.€

Le poste Autres Produits s'élève à 12.387 € HT.

Les reprises aux provisions pour risques et Charges

Pour l'année 2019, une provision de charges de travaux a été dotée à hauteur de 68.607€.

Compte tenu des travaux et études engagées au début 2020, Etudes Smartcity refonte du site internet pour un montant de 30.240€, et afin de compenser les pertes de recettes, en accord avec la collectivité, la provision dotée en 2019 est reprise en totalité.

Une reprise pour provision de 68.607€ est constatée sur 2020.

Les recettes réalisées au titre de la DSP Stationnement Centre-ville Nîmes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 888.948 €HT.

Subvention d'équilibre

Une subvention destinée à compenser les effets des mesures décidées par la ville (Délibération du CM du 10/04/2021) sera versée par la Ville de Nîmes courant 2021. Cette aide d'un montant de 197.229€ permet d'atténuer les déficits de la DSP. Ce montant est inscrit dans les comptes 2020.

3.3. Le solde d'exploitation

Pour 2020, le solde d'exploitation de l'activité stationnement Centre-ville est négatif de 48.506€.

SPL AGATE

Activité Stationnement Ville de Nîmes

Concession du Stationnement Payant sur Voirie : Zone Centre-Ville				
POSTES	DSP 2020	REEL 2020	REEL 2019	REEL 2018
Achats et Sces Extérieurs	-319 237 €	-432 361 €	-387 647 €	-384 461 €
Personnel mis à disposition	-655 004 €	-267 931 €	-311 210 €	-623 793 €
Frais de Personnel Direct		-293 386 €	-343 676 €	
Frais Financiers	-9 420 €	-12 042 €	-13 716 €	-15 480 €
Dot Amortissements	-140 528 €	-128 322 €	-128 955 €	-124 995 €
Dot. Prov Risques et Charges	0 €	0 €	-68 607 €	0 €
Autres Charges	0 €	-642 €	-52 €	-1 €
TOTAL DES CHARGES	-1 124 189 €	-1 134 683 €	-1 253 863 €	-1 148 731 €
Prestations	1 251 075 €	807 954 €	1 442 397 €	1 183 962 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits	0 €	12 387 €	12 047 €	0 €
Rep Prov Risques et charges	0 €	68 607 €	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS	1 251 075 €	888 948 €	1 454 444 €	1 183 962 €
Subvention Ville de Nîmes		197 229 €		
RESULTAT avant IS	126 886 €	-48 506 €	200 581 €	35 231 €

3.4. Evolution financière de la concession

Tableau Compte d'Exploitation Prévisionnel suivant Avenant du 29/09/2018

	Réalisé				Prévisionnel						
CHARGES Constatées	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2017-2026
1 Dépenses nettes du Stationnement	324 186 €	1 148 729 €	1 253 863 €	856 461 €	1 144 929 €	1 206 967 €	1 217 630 €	1 240 677 €	1 232 786 €	1 241 599 €	10 867 827 €
Salaires et charges patronales	5 539 €	623 793 €	654 886 €	561 317 €	661 554 €	668 170 €	674 851 €	681 600 €	688 416 €	695 300 €	5 915 426 €
Autres Charges d'exploitation	267 879 €	399 941 €	401 415 €	445 045 €	330 413 €	332 202 €	334 024 €	335 882 €	337 775 €	339 704 €	3 524 280 €
dont Frais financiers sur emprunts	3 022 €	15 480 €	13 716 €	12 042 €	8 029 €	6 621 €	5 195 €	3 751 €	2 289 €	809 €	70 953 €
Amortissements et Invest .en charges annuelles	50 768 €	124 995 €	128 955 €	128 322 €	152 962 €	206 595 €	208 755 €	223 195 €	206 595 €	206 595 €	1 637 737 €
Autres dépenses			68 607 €	- €							
Autres produits et transfert de charges			- 12 047 €	- 80 994 €							
Aides et subventions / couvertures de charges				- 197 229 €							
Rémunération Agate											
PRODUITS Constatés	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Base rémunération Collecte TTC	1 718 566 €	2 186 241 €	2 364 608 €	1 223 548 €	2 151 124 €	2 161 880 €	2 172 689 €	2 183 553 €	2 194 471 €	2 205 443 €	20 562 123 €
Base rémunération Abonnement TTC	330 267 €	522 892 €	520 335 €	392 803 €	365 345 €	368 998 €	372 688 €	376 415 €	380 179 €	383 981 €	4 013 903 €
Base Rémunération Agate TTC (collecte+Abt)	2 048 833 €	2 709 133 €	2 884 943 €	1 616 351 €	2 516 469 €	2 530 878 €	2 545 377 €	2 559 968 €	2 574 650 €	2 589 424 €	24 576 026 €
% rémunération Agate	25%	52%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	-
Remuneration AGATE en TTC facture à la Ville	512 208 €	1 420 753 €	1 730 966 €	969 811 €	1 509 881 €	1 518 527 €	1 527 226 €	1 535 981 €	1 544 790 €	1 553 654 €	13 823 797 €
Montant de la TVA collectée à déduire	85 368 €	- 236 792 €	- 288 494 €	- 161 857 €	- 251 647 €	- 253 088 €	- 254 538 €	- 255 997 €	- 257 465 €	- 258 942 €	- 2 133 452 €
2 Rémunération Agate (produits hors FPS) HT	426 840 €	1 183 961 €	1 442 472 €	807 954 €	1 258 235 €	1 265 439 €	1 272 689 €	1 279 984 €	1 287 325 €	1 294 712 €	11 519 609 €
3 Résultat Concession SPL Agate avant IS	102 654 €	35 232 €	188 609 €	- 48 508 €	113 306 €	58 472 €	55 059 €	39 307 €	54 539 €	53 113 €	651 782 €
% résultat Agate / produits (hors FPS) avant IS	5,0%	1,3%	6,5%	-3,0%	4,5%	2,3%	2,2%	1,5%	2,1%	2,1%	2,7%
Ecarts constatés (R-P)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Ecart sur Recettes Stationnement Régie	- 42 867 €	50 873 €	397 024 €	- 885 798 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 480 768 €
Ecart sur dépenses	- 19 471 €	9 207 €	137 881 €	- 267 728 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 140 111 €
Ecart sur produits	- 8 931 €	20 972 €	198 512 €	- 443 121 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 232 568 €
Ecart sur résultat	10 540 €	11 765 €	60 631 €	- 175 393 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 92 457 €

4. CONCLUSION

La réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie effective au 01/01/2018 concernant le stationnement et les FPS a considérablement modifié le rapport avec les usagers.

Inscription obligatoire de son numéro d'immatriculation (complet et sans erreur)

Présence des agents de contrôle sur toutes les zones et toutes les plages horaires pour le contrôle spécifique du stationnement payant sur voirie.

Mise en place des F.P.S. dont le FPS minoré.

Les recours sont faits au travers des R.A.P.O.

Après les années 2018 et 2019, durant lesquelles les usagers avaient pris habitude de ces nouvelles méthodes de stationnement payant sur voirie, les redevances du stationnement étaient supérieures aux attentes ; l'année 2020 a connu plusieurs phases :

Un début d'année plus que satisfaisant avec une augmentation des recettes collecte et abonnements ; la crise sanitaire liée à la COVID-19 est venue impactée le reste de l'année 2020.

Confinement total au printemps, mesures spécifiques d'accompagnement de l'attractivité du centre-ville de Nîmes, confinement sous condition en novembre puis couvre-feu à partir de mi-décembre 2020 ont mis à mal les équilibres budgétaires de la DSP.

L'arrêt du paiement, le report des abonnements, les mesures de gratuité, la refonte temporaire de la tarification de juin à fin décembre 2020, ont entraîné des pertes de redevances 885K€ pour la zone centre-ville.

Les contrôles effectués pendant les périodes payantes sont conformes aux attentes, le taux de FPS sur contrôle reste faible avec à peine 18%.

La rémunération du délégataire a donc été fortement impactée pour plus de 442K€. L'ensemble des mesures d'économies décidées en urgence, les aides liées au chômage partiel, la reprise de provision sur les excédents 2019 et l'aide financière conséquente allouée par la Ville de Nîmes permettent de limiter le déficit à 48K€.

Les moyens pour la collecte du stationnement sont mis en œuvre et fonctionnent normalement. L'ensemble du parc d'horodateur a peu de défauts d'utilisation hors les quelques arrêts par suite de vandalisme. Les pannes des horodateurs sont rares, la maintenance préventive joue grandement sur le taux de panne. Les horodateurs sont en totale conformité avec les normes bancaires CB 5.5.

La mise en place du système LAPI, est encore à l'étude, compte tenu des rapides évolutions technologiques.

Un avenant n°3 à la convention prévoit la possibilité d'encaissement de sommes accessoires au stationnement. Le mandat de recette pourra ainsi percevoir les frais d'option (ex : PaybyPhone) et les reverser au prestataire. Une convention avec PaybyPhone sera signée dans ce sens.

Pour 2021, un retour à la normale est souhaité. Des évolutions sur les outils informatiques pour les abonnés, de nouveaux moyens de paiement du stationnement ou encore la mise en place de prélèvement mensuel des abonnements sont à l'étude dans le but de toujours simplifier et rendre accessible le stationnement sur voirie.

5. ANNEXES

5.1.1. RAPO : Rapport Article R2333-120-15

RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE JANVIER 2020 À DÉCEMBRE 2020 et rappel 2019

Pour l'ensemble de la zone stationnement payant de la ville de Nîmes	Nombre 2020	En % des FPS ayant reçu un RAPO	Nombre 2019	En % des FPS ayant reçu un RAPO
Nombre total de RAPO reçu	2778	5,00%	3480	4,20%
Délai moyen de traitement en jours	1,3		1,5 Jours	
Nombre de décisions explicites	2778	5,00%	2479	4,20%
Nombre de décisions implicites	0	0,00%	1	0,00%
Nombre de RAPO irrecevables	742	1,30%	423	0,50%
Nombre de RAPO rejetés	608	1,10%	610	0,70%
Nombre de RAPO admis	1428	2,60%	2447	2,90%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	4	0,00%	1	0,00%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	7	0,00%	0	
<u>Motifs de contestation du forfait post-stationnement</u>				
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	1438	2,60%	1823	2,20%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	594	1,10%	842	1,00%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	26	0,00%	28	0,00%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	118	0,20%	90	0,1%
Autres	602	1,10%	697	0,80%
<u>Motifs d'irrecevabilité du RAPO</u>				
Le requérant n'a pas intérêt à agir	1	0,00%	0	0,00%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	649	0,40%	311	0,40%
Le requérant ne produit aucun motif	38	0,10%	46	0,10%
Le requérant est hors délai	2	0,00%	17	0,00%
Réponse automatique: absence de complétude	16	0,00%		
Autres	36	0,10%	49	0,10%
<u>Motifs de rejet du RAPO</u>				
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	41	0,10%	77	0,10%
Le forfait post-stationnement était fondé	520	0,90%	425	0,50%
Autres	47	0,10%	108	0,10%
<u>Motifs d'annulation</u>				
L'usager avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	839	1,50%	1222	1,50%
L'usager apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	282	0,50%	607	0,7%
L'usager apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	9	0,00%	11	0,00%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'usager	0	0,00%	0	0,00%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0,00%	0	0,00%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	0	0,00%	0	0,00%
Avis de paiement comportant des erreurs	15	0,00%	2	0,00%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	0	0,00%	0	0,00%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'usager	53	0,10%	220	0,30%
Autres	230	0,40%	385	0,50%



19 rue Trajan
30035 Nîmes cedex 1
04 66 84 06 34
www.spl-agate.com